

Le transport maritime et fluvial

Description de l'activité

La compagnie Chateaubriand (Chateaubriand II) propose des croisières un départ de la Richardais (gare maritime au niveau du Barrage) jusqu'au Pont Chateaubriand, Plouër, Le Prat ou La Hisse selon la marée. La compagnie Corsaire (Belle de Dinard) propose une remontée de la Rance au départ de Saint-Malo ou Dinard jusqu'au port de Dinan-Lanvallay.



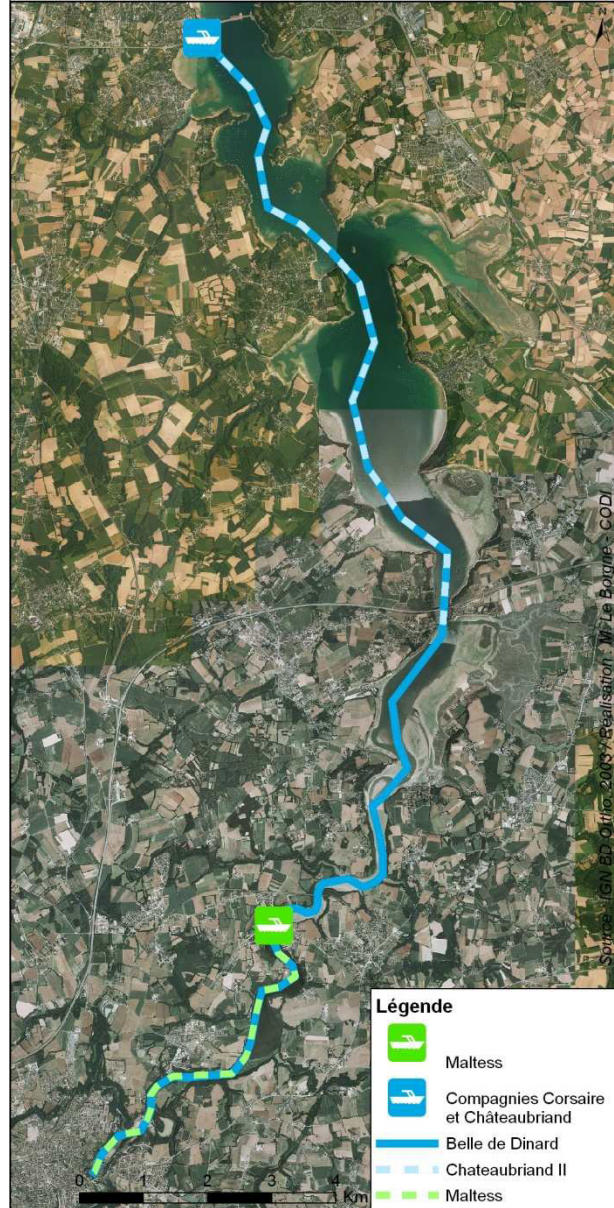
Le Maltess, bateau restaurant basé à Saint-Samson-sur-Rance, propose des croisières entre l'écluse du Châtelier et la vielle Rivière.



Le Jaman IV propose également des croisières au départ du port de Dinan-Lanvallay vers Léhon.

Localisation dans le site

Transport maritime



Réglementation

La vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300 m.

La vitesse dans la Rance fluviale est limitée à 3 nœuds.

Relation avec les habitats et les espèces

Le batillage provoqué par la circulation de grosses unités peut être à l'origine d'érosion des berges.

Orientations de gestion actuelles – tendances évolutives de l'activité